

Amani ivooo

Bassi ivo

Tsena Kiyassi ivooo

Le 29 octobre 2015 le CHM est en grève,

les Soignants, paramédicaux, administrations, techniques

sont en grèves.

1. Pour une prise en compte immédiat de la surcharge de travail dû au flux migratoire à Mayotte, nous demandons la mise en place sans délais de tous les moyens financiers et humains pouvant répondre aux exigences de la santé publique hospitalière.

2. Pour la cherté de la vie, de l'insécurité et de l'attractivité à Mayotte. La mise en place du taux d'indexation à 40 % à partir du 1^{er} janvier 2016. Ce taux devra être réévalué

3. Une reprise totale des années d'anciennetés à 100% et non à 75%. Et un rappel financier qui permettrait aux agents de payer les rachats des retraites qu'ils sont soumis à régulariser pour prétendre à une retraite décente.

Héee wa roumwa !

Nam himé ivo mou dayi haki zangnou !

Bé wassi wéké karchindri

A l'attention du Directeur,
Monsieur Etienne MOREL
Centre Hospitalier de Mayotte
97600 MAMOUDZOU

Objet : **préavis de grève - 29 octobre 2015**

Monsieur le directeur,

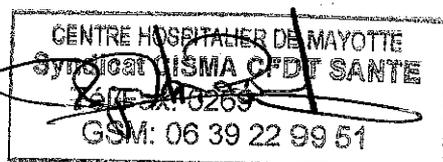
De nombreuses fois nous vous avons fait part de nos difficultés quotidiennes et de nos attentes concernant le surcharge de travail et le déroulement de nos carrières. Vous nous avez entendus sur plusieurs réunions programmées mais malheureusement aucune proposition concrète n'a été faite pour faute de budget. Nous avons constaté que beaucoup de décision n'émane pas de vos compétences, et par la même occasion nous avons aussi compris que la santé actuelle à Mayotte n'est pas une priorité pour l'ARS ainsi que le ministère de la santé.

De tous ces faits, nous nous engageons dans un mouvement de grève illimité à compter du 29 octobre 2015, et ce présent courrier fait office de préavis de grève dès sa date de réception.

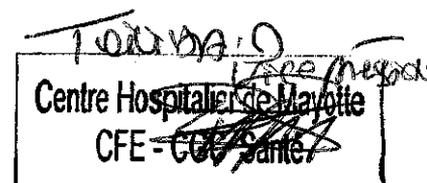
Nous vous rappelons nos principaux points de revendications :

- 1. Pour une prise en compte immédiat de la surcharge de travail dû au flux migratoire à Mayotte, nous demandons la mise en place sans délais de tous les moyens financiers et humains pouvant répondre aux exigences de la santé publique hospitalière.**
- Une reconstitution des carrières de tous les agents (agents horaires...) depuis le début jusqu'en 2007 où l'avancement d'échelon sera à durée mini
- 3. Une reprise totale des années d'anciennetés à 100% et non à 75%. Et un rappel financier qui permettrait aux agents de payer les rachats des retraites qu'ils sont soumis à régulariser pour prétendre à une retraite décente.**
- La mise en place d'un régime de retraite complémentaire pour toutes les catégories des agents.
- Une contribution de l'état (ARS) pour compenser cette faible cotisation payé à la CPS, pour les contractuels
- L'ouverture de droit de cotisation de retraite à l'IRCANTEC
- 7. La mise en place du taux d'indexation à 40 % à partir du 1^{er} janvier 2016. Ce taux devra être réévalué pour la cherté de la vie, de l'insécurité et de l'attractivité à Mayotte.**
- Le respect et l'application des protocoles des fins de grèves et des accords communes (2009 ; 2010 ; 2012).
- La mise en place du MNH aux agents hospitaliers
- Le maintien du projet de construction hôpital « Petite terre »

Dans l'attente, recevez monsieur le directeur, nos salutations les meilleurs.



Le 22 octobre 2015.



Copies (ARS, Préfecture)